

Résolution adoptée à la séance plénière du 25 février 2020

# Agir pour un espace public égalitaire

## Déclaration du groupe de la Coopération

La résolution nous permet de questionner ce que signifie être femme dans l'espace public. Il nous faut étudier plus en profondeur comment les injonctions faites aux femmes s'expriment dans l'espace public, comment la ville façonne des normes pour les femmes, et comment elles peuvent s'en émanciper individuellement et collectivement.

La résolution expose des propositions pour garantir la place des femmes dans l'espace public, pour mieux les inclure dans la gouvernance, et pour concevoir des territoires plus égalitaires.

Il est en effet important de mieux intégrer cette dimension de genre dans les politiques d'aménagement, dans les subventions et dans les études d'impact des opérations.

De même, la participation des femmes à la prise de décision est indispensable. À ce titre, les initiatives novatrices telles que les marches exploratoires initiées par la société civile, sont des outils intéressants à mobiliser pour prendre en considération les besoins des femmes et obtenir une expertise d'usage complète.

Si des bonnes pratiques particulièrement intéressantes existent déjà et sont à faire connaître au-delà des seuls initiés, le groupe de la coopération appuie aussi la volonté d'encourager toutes les collectivités à adopter des démarches d'expérimentation en matière d'égalité. De cette manière, des solutions pourront émerger au plus près des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Dans la perspective d'un meilleur « vivre-ensemble » auquel tout le monde aspire, le groupe de la coopération souhaite lui aussi une ville faite par et pour tous et toutes, hommes et femmes.

Le groupe de la coopération a voté la résolution.